



SUISSE vendredi 12 août 2011

Orbe ouvre un abri PC pour des requérants d'asile

Camille Hude

> Vaud Depuis le début de l'année, quatre sites ont été mis à disposition dans le canton

La commune d'Orbe mettra à disposition un abri de protection civile qui hébergera cinquante requérants d'asile à compter du 17 octobre. Cette décision a été prise à la demande du Département de l'intérieur du canton de Vaud et de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour faire face à un afflux important de demandeurs d'asile.

Les structures d'hébergement ordinaires, foyers et appartements, étant saturés, l'EVAM a déjà dû ouvrir plusieurs abris pour remédier à cette situation, à commencer par celui de Nyon en 2009. L'abri de protection civile d'Orbe sera ainsi le quatrième ouvert en 2011, après ceux de Coteau-Fleuri, Gland et Le Mont-sur-Lausanne.

«Nous avons choisi ces lieux dans une volonté de répartition des demandeurs d'asile la plus équitable possible sur tout le territoire afin d'éviter les points de crispation», souligne Philippe Leuba, conseiller d'Etat et chef du Département de l'intérieur. «C'est également pour cette raison que nous favorisons les petites structures.»

Pour Emmanuelle Marendaz Colle, chargée de communication pour l'EVAM, les abris sont loin d'être l'idéal. «Ils coûtent cher et n'offrent pas de bonnes conditions d'hébergement. Nous cherchons des solutions durables et aimerions aboutir à des projets de construction en dur et hors sol pour accueillir convenablement les demandeurs d'asile.»

L'ouverture de l'abri de protection civile d'Orbe, situé au Puisoir, à proximité des salles omnisports, n'est donc pas une initiative de la commune. «Que nous soyons d'accord ou non, cet abri aurait été ouvert, commente Pierre Mercier, municipal responsable du Département police, sécurité sociale et jeunesse. Nous avons préféré collaborer avec le canton et faire preuve de solidarité.» En vertu de l'article 29 de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA), «les communes de plus de 2000 habitants doivent collaborer avec l'établissement à la recherche de possibilités d'hébergement sur leur territoire».

Séance d'information

que ces personnes soient occupées durant la journée, précise Pierre Mercier. ^{Vers le haut} Il est important que la population locale ne se sente pas envahie. On ne veut pas que cela se passe comme à Vallorbe!» Orbe est une petite commune de près de 6000 habitants. Une cinquantaine de demandeurs d'asile, principalement des familles, résident déjà dans des appartements de la localité, mais leur présence serait très discrète, à en croire Pierre Mercier. Ceux qui seront abrités dans l'abri de protection civile auront des statuts différents. Des personnes à l'aide d'urgence côtoieront des requérants encore en procédure.

Les horaires d'ouverture de l'abri seront définis prochainement. Mais l'arrivée de nouveaux demandeurs d'asile, des hommes célibataires pour la plupart, pourrait ne pas plaire à tout le monde. Une séance d'information publique à la population sera organisée en septembre.